



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ZÉNON-DU-LAC-HUMQUI

AVIS DE MOTION

Résolution no : 10-26

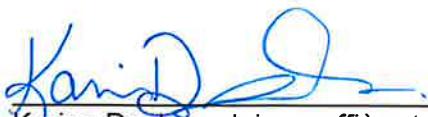
Code d'éthique et déontologie des élus municipaux

Avis de motion est donné par Mme Diane Soucy, qu'il sera adopté, lors de la prochaine séance du mois de mars 2026, le règlement numéro 02-2026 concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui.

Ce règlement a pour but de définir les valeurs et les règles de conduite applicables aux élus, notamment en matière d'intégrité, de dignité, de probité, d'impartialité et de conflits d'intérêts, conformément aux exigences de la loi.

Le projet de règlement est déposé et est disponible pour consultation.

**DONNÉ À SAINT-ZÉNON DU LAC-HUMQUI CE 2^{ième} JOUR DU MOIS DE FÉVRIER
DEUX-MILLE-VINGT-SIX.**



Karine Dechamplain, greffière-trésorière